

15/10/2024

La lettre d'information

Avis : Modification du « FCPE PHOENIX OCP »

Vous détenez des parts du fonds « FCPE PHOENIX OCP » et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

De ce fait, nous vous informons que le document d'information clé et le prospectus du fonds seront modifiés à compter du 4 novembre 2024 :

- ✚ Afin de mieux diversifier les stratégies de gestion des deux FCPE du dispositif d'épargne salariale, l'indicateur de référence sera : 75% BLOOMBERG EUROAGG TREASURY 3-5Y + 25% EUROSTOXX 50 ;
- ✚ Le recours aux contrats futures obligataires pourra entraîner une surexposition globale de 5% maximum de l'actif net ;
- ✚ Le conseil de surveillance du fonds sera composé de 2 membres représentant l'entreprise, au lieu d'un seul actuellement, en complément des 5 membres représentant les salariés porteurs de parts.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé du fonds disponible sur le site <https://www.cic-epargnesalariale.fr>

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.